

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

وزارة التعليم العالي
والبحث العلمي

Le Secrétaire Général

الأمين العام

Ref: 1574 ISG120

24 ديسمبر 2020

**Messieurs les présidents des conférences régionales des universités/
En communication avec Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissements universitaires.**

Note relative à l'enseignement à distance (EAD)

Cours destinés aux étudiants de première année licence (L1)

Dans le cadre de la prise en charge des aspects techniques liés l'enseignement à distance (EAD), j'ai l'honneur de vous informer que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a procédé, avec la contribution des trois (03) Conférences Régionales des Universités (CRU), à la réalisation de vidéos contenant des cours destinés aux étudiants de première année licence (L1) des 14 domaines de formation.

Ces cours, au nombre de 800, ont été réalisés par des équipes pédagogiques formées d'enseignants chercheurs sélectionnés par les trois (03) CRU parmi les enseignants chercheurs ayant une expérience pédagogique avérée.

Le CERIST s'est chargé de créer une plateforme pour héberger ces vidéos. Elle est dénommée plateforme nationale d'enseignement à distance et est accessible aux étudiants de la première année licence via le lien : <http://ead.mesrs.cerist.dz/>.



Pour y accéder, l'étudiant aura besoin d'un username et d'un password (à savoir ; le matricule et le code confidentiel figurant sur le relevé de notes du baccalauréat).

Il est également mis à la disposition des étudiants, des tutoriels pour leur familiarisation avec cet outil sur les liens suivants :

<https://drive.google.com/file/d/1jCLDaShlmAw7d5eQiHPN5vejQHBj0Kz/view?usp=sharing>

<https://drive.google.com/file/d/1oVhkYwkqgHq3-fkq5eQUYdWW5e6Rkz/view?usp=sharing>

Par ailleurs, il est rappelé que ces cours viennent conforter les enseignements dispensés dans les universités et centres universitaires en mode hybride (présentiel et à distance) et que le lien entre l'enseignant et l'apprenant doit être absolument préservé.

Aussi, il est demandé aux chefs d'établissements universitaires d'assurer une large diffusion quant à l'accessibilité à ces cours référents.

Veuillez agréer, Messieurs les présidents, l'expression de mes parfaites salutations.

